

**Avis n° 2011/03-02 relatif à l'habilitation
du Centre universitaire de formation et de recherche
du Nord-Est Midi-Pyrénées Jean François
Champollion
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

B : renouvellement prévu hors calendrier national périodique des habilitations

- Vu la demande présentée par Centre universitaire de formation et de recherche du Nord-Est Midi-Pyrénées Jean François Champollion
- Vu le rapport établi par Alain Jeneveau (rapporteur principal), Georges Beaume, Laurent Mahieu (membre de la CTI) et Gabriel Pelle (expert), et présenté lors de la séance plénière du 8 mars 2011

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Le Centre universitaire de formation et de recherche du Nord-Est Midi-Pyrénées Jean-François Champollion (CUFRJFC) est un établissement public à caractère administratif (EPA) créé en 2002. Il rassemble plus de 2800 étudiants sur les sites d'Albi, de Rodez et de Castres. Le site de Castres regroupe le master « e-administration et solidarité » et la formation d'ingénieur « Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé » (ISIS).

La formation d'ingénieur ISIS vise à former des ingénieurs spécialistes des systèmes d'information et de l'informatique de santé. Elle s'appuie sur des partenariats croisés avec d'une part, l'École des Mines d'Albi-Carmaux (ENSTIMAC) et, d'autre part, avec l'Université Paul Sabatier de Toulouse. Elle propose une formation en trois ans. Son effectif en 2010-2011 est de 55 élèves. En 2010, seize élèves ont été diplômés.

En septembre 2005, la première demande d'ouverture d'une formation d'ingénieur sur le site de Castres avait été refusée par la CTI. Puis en mai 2006, la CTI a habilité le CUFR Champollion à délivrer le titre d'ingénieur spécialité « informatique » pour une durée de deux ans. En 2008, la CTI a renouvelé cette habilitation pour une durée d'un an à partir de la rentrée universitaire de cette même année. Enfin, en 2009 la CTI a donné un avis favorable au renouvellement pour une durée de deux ans (mise en phase avec l'évaluation périodique) au CUFR Champollion pour la délivrance du titre d'ingénieur dans la spécialité « Informatique pour la santé ».

L'objet de la demande est le renouvellement de l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé, spécialité « informatique pour la santé », au titre de la formation initiale sous statut d'étudiant

1/ Formation

L'objectif est de former un ingénieur capable de concevoir et de mettre en œuvre des solutions informatiques complexes, communicantes et interopérables, répondant à des problématiques spécifiques relatives à la santé, qu'elles soient du côté du patient ou de toute autre structure de santé.

L'ingénieur formé doit savoir gérer les aspects organisationnels, économiques, financiers, humains et techniques d'un projet dans le champ de l'informatique ouvrant principalement dans le secteur de la santé : études et conseils techniques, architecture des systèmes d'information hospitaliers, interopérabilité et normes médicales, traçabilité des parcours, modélisation des processus de soins dans des structures de soins (hôpitaux, maisons de retraite, cabinets médicaux), des SSII et des organismes de gouvernance.

2/ Évolution de la formation

Le renouvellement de l'habilitation de la formation était accompagné de recommandations touchant la gouvernance, la pérennisation des collaborations avec des formations partenaires régionales, la qualité du recrutement, l'engagement dans le dispositif de Bologne, l'approche compétence, l'international et la mise en œuvre d'une démarche qualité.

La formation -vu sa taille- a développé des partenariats avec des établissements régionaux ; dans un premier temps avec l'ENSTIMAC d'Albi-Carmaux et avec l'université Paul Sabatier, elle se tourne vers l'INSA de Toulouse ; des efforts de cohérence et de clarification sont encore nécessaires.

La poursuite des actions vers une meilleure visibilité de la formation, son ouverture internationale et l'établissement d'une réelle démarche qualité, reste essentielle.

Enfin, la CTI note la signature en 2010, d'une Convention interne d'Objectifs et de Moyens entre le directeur du CUFR Jean-François Champollion et le directeur du département d'ingénierie ISIS.

Un projet d'accès au diplôme par l'apprentissage est en préparation pour la rentrée 2014. Par ailleurs, une réflexion est en cours visant à la mise en place d'un dispositif de formation continue dédié aux professionnels de la santé.

3/ Synthèse de l'évaluation

Positionnée sur un créneau professionnel pertinent, la formation -sans doute la plus petite formation d'ingénieurs en France- reste encore fragile.

La CTI a noté **ses points forts** :

- La qualité des installations et des équipements
- L'environnement local et régional et son engagement dans l'enseignement et la recherche dans le domaine de la santé
- L'adéquation recherche-formation
- L'engagement des enseignants et des chercheurs
- Les débouchés professionnels

Et ses **points faibles**

- La faible notoriété nationale
- Le manque d'ouverture internationale
- Un recrutement sur des bases encore fragiles
- La démarche qualité et l'approche compétence à développer

En conséquence, la CTI **émet un avis favorable au renouvellement pour une durée de 3 ans** à compter de la rentrée 2011, de l'habilitation *du Centre universitaire de formation et de recherche du Nord-Est Midi-Pyrénées Jean François Champollion* à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé du Centre universitaire de formation et de recherche du Nord-Est Midi-Pyrénées Jean François Champollion, spécialité Informatique pour la santé, en formation initiale sous statut d'étudiant.*

Cette proposition d'habilitation s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Poursuivre l'effort d'intégration dans l'offre de formation régionale ;
- Mettre en œuvre des dispositions (partenariats, communication) permettant de développer la notoriété de la formation au plan national ;
- N'envisager une augmentation de la taille des promotions que sous garantie d'un recrutement de qualité, en ajustant les moyens humains dédiés à la formation et en prenant en compte le placement des diplômés ;
- Proposer aux élèves un accompagnement structuré à la préparation à l'emploi ;
- Élaborer une politique à l'international permettant aux élèves d'acquérir une expérience d'études ou de travail à l'étranger ;
- Finaliser la réflexion sur la démarche compétence en réalisant le référentiel «compétences» de la formation ;
- Poursuivre la mise en place du processus de Bologne et délivrer le Supplément au Diplôme ;
- Poursuivre la mise en place de la démarche qualité.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 8 mars 2011

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 2011

Le président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B Remaud', with a large, sweeping underline.

Bernard REMAUD